



Commune de Labrousse  
3 place de la Fontaine  
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 26/05/2026  
Reçu en préfecture le 26/05/2026  
Publié le  
ID : 015-211500855-20260521-DEL\_2026\_26-DE

Département  
CANTAL  
Arrondissement  
AURILLAC  
Canton  
VIC-SUR-GERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE

Séance du 21 mai 2026

Délibération n° DEL\_2026\_26

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 12 mai 2026

**Présent(s)** : AMARAL Emmanuelle, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, LAMOUREUX Nicolas, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, PUYBOUFFAT Delphine, ROCAZEL Elsa

**Absent(s)** : BADUEL Sébastien, AURATUS Eric, TOURLAN Anne,

**Secrétaire de Séance** : AMARAL Emmanuelle,

**Objet de la délibération** : EQUIPEMENT NUMERIQUE ECOLE COMMUNALE

**DELIBERATION**

Le Conseil municipal,  
Après examen des différentes propositions reçues dans le cadre du projet d'équipement numérique de l'école communale,

Vu le devis de la société PobRun en date du 31 mars 2026 d'un montant de 6 596,90 € HT soit 7 916,28 € TTC, comprenant la fourniture de matériel informatique, d'une classe mobile, d'un vidéoprojecteur interactif ainsi que l'installation ;

Vu les autres propositions commerciales présentées ;

Considérant que l'offre de la société PobRun répond aux besoins pédagogiques et techniques de la commune ;

Considérant le rapport qualité/prix de cette proposition ;

Considérant le contexte actuel du marché informatique, marqué par des variations importantes des prix des matériels et composants ;

## DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide de retenir la société PobRun pour la fourniture et l'installation des équipements numériques destinés à l'école communale ;

- Accepte le devis n°17437 du 31 mars 2026 pour un montant total de 6 596,90 € HT, soit 7 916,28 € TTC ;
- Précise que ce montant est susceptible d'évoluer à la hausse en fonction des variations du marché du matériel informatique et des conditions d'approvisionnement ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

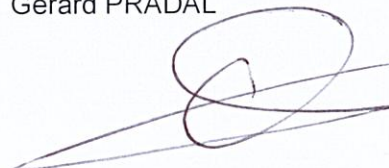
Pour : 08  
Contre : 00  
Abstention : 00

**Emis et rendu exécutoire le : 21 mai 2026**  
**Reçu en préfecture le : 26 mai 2026**  
**Publié ou notifié le : 26 mai 2026**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, En Mairie le, 21 mai 2026

Le Maire  
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance  
AMARAL Emmanuelle,

